

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Aliénation CR N° 71 : conclusions du commissaire-enquêteur

Madame le Maire expose les conclusions du rapport du commissaire-enquêteur : il émet un avis défavorable à l'aliénation du chemin.

Le Conseil vote à l'unanimité contre l'aliénation.

Agglopolys : convention ADS (Autorisation Droit du Sol)

A partir du 1^{er} juillet, elle ne sera plus instruite par la DDT. L'Agglo, propose ce service, payant, sous forme d'un forfait annuel de 104 € x 0,50 x moyenne de toutes les autorisations d'urbanisme + un forfait à l'acte de 104 € à la charge de la commune.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la signature de la convention par Madame le Maire.

PLU (Plan Local Urbanisme) – incidence Natura 2000 secteur Sud-Est « La Puce » : convention CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher)

Une étude environnementale doit être réalisée par le CDPNE afin de s'assurer que le PLU n'aura aucun impact sur les zones Natura 2000. Le coût de cette analyse s'élève à 3 960 €.

PLU (Plan Local Urbanisme) – inventaire et protection du petit patrimoine

Il concerne des sites non classés, ne se trouvant pas dans le périmètre classé. Il a été réalisé par l'Association pour la Protection des Sites.

Le Conseil Municipal réfléchira aux moyens d'action pour la préservation et la protection de ces sites.

CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher : convention accompagnement « Objectif Zéro Pesticide »

Le CDPNE et l'Agence FREDON proposent un « plan d'action » en deux ans pour y arriver :

- 2015 : diagnostic des pratiques,

- 2016 : accompagnement et mise en œuvre, campagnes d'information auprès du public.

Ce programme est subventionné à 80 %

Cimetière : réalisation parking cimetière – choix de l'entreprise

Il s'agit de la parcelle de gauche, d'une surface de 1 240 m².

Plusieurs devis ont été reçus (montants TTC) :

➤ *Recouvrement avec calcaire :*

- TAE à Cour-sur-Loire : 28 664,16 €

- BOUGE à Contres : 26 535,60 €

- SERVA TP : 26 018,64 €

- BESSONNIER : 24 028 €

➤ *Recouvrement avec béton concassé + calcaire :*

- SERVA TP : 21 554,64 €

- BESSONNIER : 22 756 €

Le Conseil vote à l'unanimité pour un recouvrement avec béton concassé et calcaire par la Société SERVA TP.

Festival des Arts de la Rue 2015 : signature convention PACT (Programme Actions Culturelles de Territoire) avec la communauté de communes Grand Chambord

Une subvention de 4 300 € est accordée. Madame le Maire est autorisée à signer la convention.

Marché Gourmand et Artistique dimanche 19 juillet – règlement : instauration d’une caution

En 2014, plusieurs exposants se sont désistés au dernier moment, perturbant l’organisation pré-établie. Un chèque de caution de 20 € sera demandé, à l’inscription, en 2015, qui sera rendu le jour du marché ou encaissé si annulation sans raison valable.

Le Conseil vote à l’unanimité cette nouvelle disposition.

Association Tandem en Vue : demande de subvention

Elle a pour but d’aider à soutenir Raphaël BEAUGILLET, Champion de France en 2015, dont les objectifs sont internationaux. Il souhaite également participer aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio de Janeiro.

Le Conseil attribue une subvention de 200 €.

Association Mille Variétés Anciennes : demande de domiciliation du siège social à Cheverny

Cette association a pour but de développer la connaissance et l’usage des variétés potagères et fruitières traditionnelles et la sauvegarde de l’environnement et de la biodiversité.

L’ensemble du Conseil valide la demande.

MSU (Maison Santé Universitaire) : annulation de la sous-traitance de l’entreprise GUIGNEBERT à l’entreprise SERVA TP

L’entreprise GUIGNEBERT ayant pu réaliser la rampe d’accès, la sous-traitance avec SERVA TP est annulée.

Avenue du Château : projet de sécurisation

Il s’agit d’un marquage au sol qui a pour but de réduire la vitesse dans le bourg.

Le devis s’élève à environ 5 000 € pour 700 m. Un accord préalable sera sollicité auprès du Conseil Départemental et des Bâtiments de France.

Affaires diverses

Contrôle annuel de la qualité de l’eau : « Eau conforme en bactériologie et physico-chimie au regard des paramètres analysés ».

Travaux de voirie entre le 4 et le 29 mai réalisés par le Conseil Départemental : portions des routes de Contres et de Fougères avec mise en place d’une circulation alternée.

Redevance de fonctionnement de Gaz de France : 737 €.

Prochain Conseil Municipal le lundi 4 mai 2015 à 19 h